# Commune d' EPIERRE

Département de la Savoie

Plan Local d'Urbanisme

# PLU

B.TOUR - architecte urbaniste

| | |
|---|---|
| Prescription | 29 novembre 2005 |
| Arrêt | 11 juin 2013 |
| Enq. publique | 10 février 2014 |

## ZONAGE

## APPROBATION

**N° 4.2.2**

Echelle : 1/7000 - Avril 2014

# ELABORATION

## LEGENDE

### Zones urbaines : U

U indice"T" : voir PPRT

- UA : secteurs d'habitat ancien
- UC : secteurs d'habitat de moyenne densité
- UD : secteurs d'extension en habitat de faible densité
- UD1 : site de Les Remblais
- UE1 : secteurs d'activités économiques "Thermphos" (Site soumis au PPRT Plan de prévention des risques technologiques)
- UE : secteurs destinés aux activités économiques
- UX : secteur d'équipements publics
- UX1 : site de la station d'épuration

### Zones à urbaniser : AU

- AUD : urbanisation sous forme d'opérations d'aménagement d'ensemble de type UD
- AUC : urbanisation sous forme d'opérations d'aménagement d'ensemble de type UC

### Zones agricoles : A

AT : voir PPRT

- A : secteur agricole pouvant accueillir des contructions liées à l'agriculture
- As : secteur agricole protégé / paysage (aucune constructibilité) en application du L.123-1-7 au titre du paysage
- Ah : réperage du bâti isolé en zone agricole
  Ah* : site remarquable du château

### Zones naturelles et forestières : N

NT : voir PPRT

- N : secteurs naturels
- Nd : secteur naturel à risque technologique (décharge)
- Ns : secteurs naturels protégés (ZNIEFF type1 + site Natura2000)
- Nx : secteur du cimetière
- forêt RTM
- Nr : repérage des refuges, maisons forestières et sites de barrages
- Np : secteur concernée par un périmètre de captage d'eau potable

**Captages eau potable**

Périmètre immédiat — Périmètre rapproché — Périmètre éloigné

### Risques naturels"z"

**Les secteurs indicés "z" sont concernés par des interdictions, prescriptions ou recommandations liées à la présence de risques naturels**

**Secteurs concernés par un risque naturel fort**

SE RÉFERER AU P.I.Z. POUR TOUTE PRÉCISION ET POUR LES PRESCRIPTIONS DE MISE EN OEUVRE (DOCUMENT PIZ PLACÉ EN ANNEXE DU PLU)

### Risques d'inondation"RI"

**Les secteurs indicés "RI" sont concernés par des risques d'inondation**

SE RÉFERER AU PPRI (PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES D'INONDATION) POUR TOUTE PRÉCISION ET POUR LES PRESCRIPTIONS DE MISE EN OEUVRE

### Risques technologiques

**Les secteurs indicés "T" sont concernés par le périmètre d'exposition aux risques technologiques, liés à l'usine de Thermphos.**

SE RÉFERER AU P.P.R.T. (PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES) POUR TOUTE PRÉCISION ET POUR LES PRESCRIPTIONS DE MISE EN OEUVRE (DOCUMENT PPRT PLACÉ EN ANNEXE DU PLU)

### Assainissement

**Secteurs indicés "i" : assainissement individuel**
**Secteurs indicés "as" : conditionnés à la réalisation de la STEP programmée**
**Secteurs non indicés : assainissement collectif**

- Emplacements réservés
- Bande d'isolement acoustique / voie ferrée (report indicatif) et comprennant bande isolement / autoroute A43
- Exploitation agricole abritant des animaux
- Bande inconstructible de 75m/entrées de ville
- Bâtiment remarquable à préserver + vestiges archéologiques
- Axe Gazoduc Antenne de Maurienne (impliquant une zone non aedificandi (libre passage) de 6m de large)
- Zone des effets létaux significatifs de 20 m
- Zone des premiers effets létaux de 30 m
- Zone de dangers significatifs de 45 m (Consultation obligatoire de CRTgaz dès l'avant projet sommaire.)
- Trame verte / corridors écologiques intégrant la proposition de modification du corridor écologique (tracé indicatif)
- Construction nouvelle ou projet en cours depuis la dernière mise à jour cadastrale (symbole indicatif)
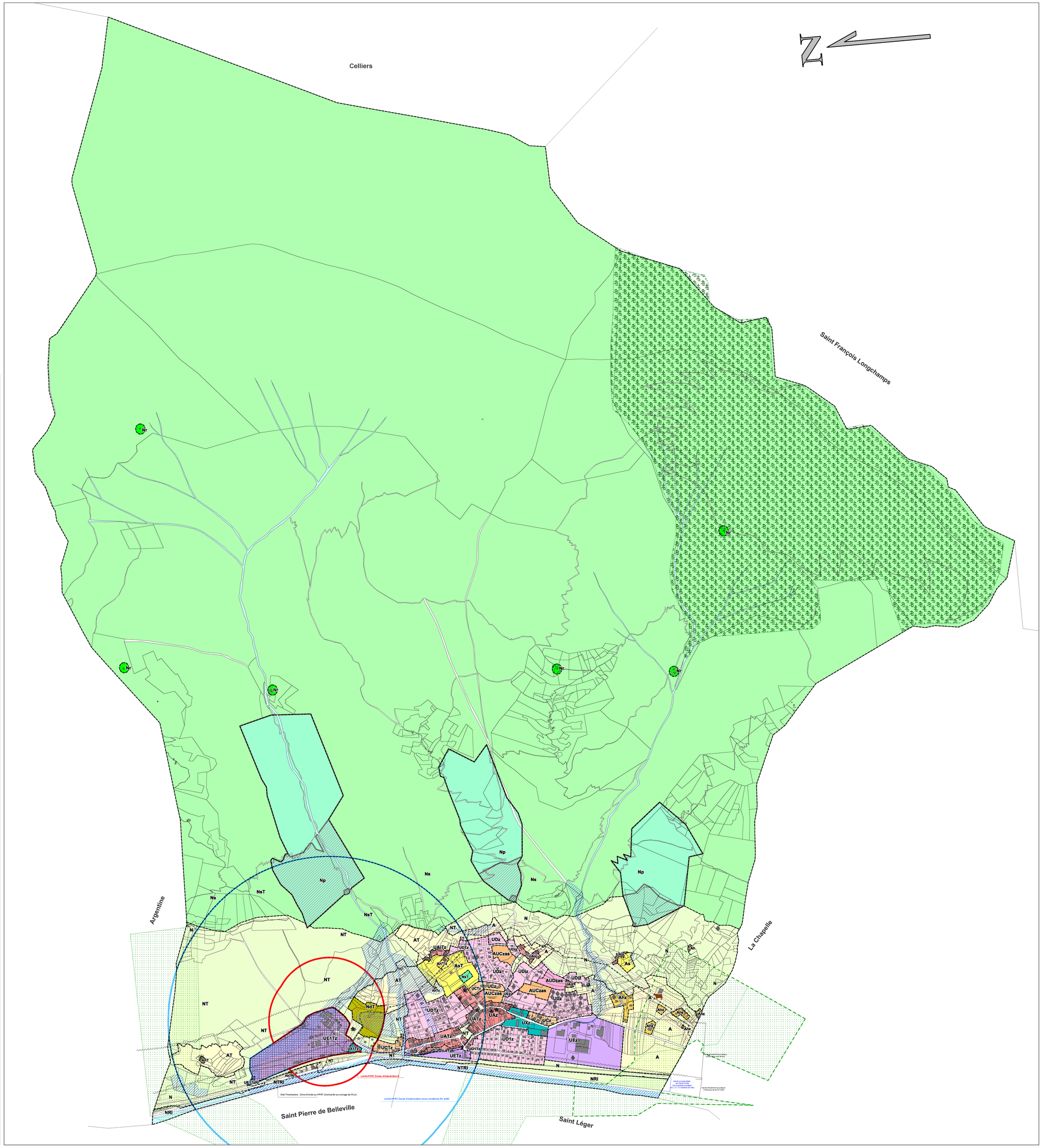
**ATTENTION : Le territoire communal est concerné par des servitudes d'utilité publique (cf.pièce dossier "Annexes" du PLU)**